

précitées (40—41), et a l'honneur de déclarer qu'il considère qu'un mémoire pour l'information du très-honorable secrétaire d'état devrait contenir ce qui suit :—

1. En ce qui regarde la réduction des troupes, le gouvernement canadien apprend avec regret des troupes le retrait de la détermination à laquelle en est venu le gouvernement impérial de rappeler sitôt, et d'une manière aussi soudaine, la plus grande partie des troupes actuellement stationnées dans l'Amérique Britannique du Nord.

Les mêmes raisons qui ont motivé le mémoire du 4 novembre 1869, transmis avec la dépêche du gouverneur-général (124) du 9 du même mois, demandant qu'on ne retirât point les armes à cause de l'organisation féniennne qui existait alors, s'appliquent également contre la réduction des troupes en Canada, parce que ce corps d'individus mal disposés existe encore et est en pleine activité ; et si le gouvernement britannique croit nécessaire de rappeler les troupes, ainsi qu'il paraît l'avoir décidé, le gouvernement canadien espère que cette détermination ne sera entièrement mise à exécution que quand les sentiments hostiles montrés par cette organisation auront complètement cessé et disparu, ce qui, le gouvernement impérial le sait, n'a pas encore eu lieu.

Il est bon que le gouvernement impérial soit informé que la milice active, comprenant plusieurs mille hommes, a été, à grands frais, appelée au service actif durant le mois dernier, et que les menaces continuelles des féniens on induit le parlement canadien à suspendre l'Acte d'*habeas corpus*. Les préparatifs faits par le gouvernement canadien pour résister à leurs attaques peuvent les avoir empêchés de mettre leurs projets à exécution, mais on dit, néanmoins, qu'ils se préparent à faire une attaque quelque part dans le territoire du Nord-Ouest.

Tant que l'organisation féniennne existera, le gouvernement considère que comme ce corps est organisé, non contre le Canada, mais contre le gouvernement impérial, on devrait laisser en Canada un nombre suffisant de troupes de Sa Majesté, pour aider à repousser les invasions que ces gens, sans foi ni loi, peuvent méditer.

Une autre raison importante, pour laquelle les troupes qui sont en Canada ne devraient pas être rappelées, existe dans les difficultés qui sont survenues dans le territoire de la Rivière-Rouge, et qui, malheureusement, continuent encore à y exister, ce qui rend nécessaire la présence en Canada d'un certain nombre de troupes de Sa Majesté qui pourraient servir dans ce territoire. Si aucune réponse n'a été faite à la dépêche du très-honorable ministre des colonies, du 14 avril 1869 (65), il ne faut pas en conclure que le gouvernement canadien a acquiescé à la politique de rappeler soudainement la plus grande partie des troupes de l'Amérique Britannique du Nord, attendu que l'opinion du gouvernement canadien sur les sujets qui y sont mentionnés a été fréquemment soumise au gouvernement impérial, notamment par un arrêté du gouverneur-général en conseil, du 21 janvier 1869, transmis par une dépêche (9), de la même date. Une telle mesure serait impolitique tant que l'organisation féniennne continuera à exister. De plus, quoique la dépêche du 14 avril 1869 (65) signifiait au gouvernement canadien la détermination finale à laquelle en était venu le gouvernement impérial de rappeler les troupes, les termes mêmes de la dépêche avaient fait supposer au gouvernement canadien que le retrait de ces troupes n'aurait pas lieu aussi tôt, et certainement pas tant que les féniens continueraient à faire des menaces contre le Canada. On ne doit pas oublier, non plus, qu'à l'époque où la dépêche du 14 avril 1869 (65) fut écrite, le gouvernement impérial était sous l'impression que l'organisation féniennne disparaîtrait bientôt. Malheureusement, cette attente ne s'est pas réalisée.

2. Si le gouvernement impérial a irrévocablement déterminé de réduire, en la manière proposée dans la dépêche du très-honorable ministre des colonies, du 12 février 1870 (40), le nombre des troupes régulières actuellement stationnées dans les Garnisons de Québec et Halifax. différentes parties du Canada, malgré les représentations qui sont ici faites, le gouvernement canadien ne peut pas comprendre pourquoi l'on ne laisserait pas à Québec une garnison permanente, comme celle que l'on se propose d'établir à Halifax, et il croit devoir insister fortement auprès du gouvernement impérial sur l'absolue nécessité d'avoir, à Québec, une garnison permanente composée de troupes régulières de Sa Majesté. Il ne faut pas perdre de vue que Québec est la principale place fortifiée du Canada et la porte d'entrée du fleuve St.